

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 26 Mars 2010

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION PRINCIPALE DES ROUTES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 3/08

OBJET : Création de l'Observatoire des Paysages de Seine-et-Marne.

- Tous cantons -

RÉSUMÉ : Lors de la séance du 14 décembre 2007, l'Assemblée départementale a pris acte de l'édition de l'Atlas des paysages de Seine-et-Marne et a décidé la mise en place de l'Observatoire des Paysages. L'ambition de cet Observatoire est de suivre l'évolution des paysages du département et d'enrichir et mettre à jour l'Atlas des paysages ; mais cette instance doit être également un lieu d'échanges et de débats entre tous les partenaires et acteurs qui façonnent les paysages de Seine-et-Marne.

Il convient aujourd'hui d'en fixer la composition : présidé par le Président de Conseil général (ou son représentant), cet Observatoire réunira deux Conseillers généraux ainsi que des représentants des partenaires institutionnels et du monde associatif.

I - L'AMBITION D'ACTUALISER LES CONNAISSANCES ACQUISES SUR NOS PAYSAGES, D'APPRECIER LEUR EVOLUTION ET DE DÉVELOPPER DE NOUVEAUX OUTILS OPÉRATIONNELS

Lors de sa séance du 14 décembre 2007, l'Assemblée départementale a pris acte de l'édition de l'Atlas des paysages de Seine-et-Marne et a décidé la mise en place de l'Observatoire des Paysages. Cet Observatoire permettra le suivi, l'enrichissement et la mise à jour de l'Atlas des paysages selon cinq aspects principaux.

Le descriptif de chacun des aspects a été précisé dans la délibération du 14 décembre 2007 et approfondi suite aux études menées depuis, de la façon suivante :

1. Mise à jour du fonds cartographique

La carte des paysages constitue une « couche » du Système d'Information Géographique départemental, elle doit donc être actualisée - comme toutes les autres informations - pour tenir compte de l'évolution du territoire (l'urbanisation, les infrastructures de transports, les énergies...). Il convient donc de mettre au point les conditions de la mise à jour cartographique : fréquence selon la dynamique des différentes entités, formalisation conforme au code graphique élaboré..., et d'engager l'actualisation.

2. Analyses complémentaires pour les secteurs urbains très dynamiques

L'étude particulière des paysages urbains vise à préciser la description et les enjeux de l'urbanisation en Seine-et-Marne. Elle analyse à une échelle plus fine (1/10 000) les tissus urbains, leur organisation et leurs relations et s'attache à apprécier l'influence de l'agglomération parisienne sur les paysages seine-et-marnais. Un volet concernant les paysages nocturnes pourrait être étudié.

Cette étude, en cours d'élaboration, sera présentée lors de la première réunion de l'Observatoire.

3. Déclinaison de l'Atlas des paysages pour les routes, extraction d'itinéraires

L'Observatoire doit mettre en place des outils appliqués spécifiquement à la Direction Principale des Routes. Ainsi, par exemple, l'élaboration d'un Schéma directeur des arbres d'alignement permettra la programmation des actions de plantation ou de renouvellement des alignements de bords de route à court, moyen et long terme, et ce avec une vision cohérente à l'échelle du département.

4. Evaluation des projets départementaux

Il s'agit d'engager une démarche d'évaluation, sous l'angle du paysage, de quelques projets conduits par le Département (Infrastructures, Espaces Naturels Sensibles, Collèges...) pour examiner leur incidence sur le territoire : accompagnent-ils l'organisation du paysage ou la contrarient-ils ? ; Quelles améliorations potentielles pour nos procédures de programmation, de maîtrise d'œuvre, d'entretien... ? (Cette démarche prend tout son sens dans le cadre de l'agenda 21 et son volet évaluation des politiques publiques).

5. Mise en place d'un observatoire photographique

Dresser le portrait photographique de la Seine-et-Marne du début du XXI^{ème} siècle ; choisir quelques dizaines de points de vue dont l'ensemble représente notre département, les re-photographier régulièrement pour apprécier leur évolution ou leur mutation ; connaître les paysages « à hauteur d'œil » ; telles sont les premières ambitions à fixer à l'observatoire

photographique. Cette démarche de long terme permettra de constituer une banque de données qui, rapidement, pourrait nous éveiller sur des sensibilités particulières et, dans quelques décennies, autorisera des analyses très précises sur l'évolution des paysages et des territoires.

II – UNE INSTANCE PERENNE QUI RÉUNIT LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET ASSOCIATIFS

Dans la continuation de la large concertation mise en place depuis près de dix ans pour l'élaboration de l'Atlas des paysages, l'Observatoire doit être une instance de débats et d'échanges pour tous les aménageurs et acteurs qui ont une influence sur l'évolution des paysages de Seine-et-Marne. A titre indicatif, les participants à cet Observatoire sont :

- l'Union des Maires ;
- le Conseil régional d'Ile-de-France ;
- le Conseil général (les élus et les services départementaux) ;
- le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement ;
- les services de l'Etat : Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA), Direction Régionale de l'Environnement (DIREN), Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP) ;
- l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France ;
- l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France (IAURIF) ;
- la Chambre d'Agriculture ;
- le Parc Naturel Régional du Gâtinais (PNR) ;
- l'Office National des Forêts (ONF) ;
- les associations de cadre de vie et de paysage ;
- tout autre partenaire intéressé par les questions du paysage.

L'Observatoire des Paysages sera présidé par le Président du Conseil général ou le représentant qu'il aura désigné et comprendra deux Conseillers généraux.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier et si vous en êtes d'accord, d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 3/08 des rapports soumis à la commission
n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Rapporteurs : M. AUBERT
Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

M. CALVET
Commission n° 7 - Finances

Séance du 26 Mars 2010

OBJET : Création de l'Observatoire des Paysages de Seine-et-Marne.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie,

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances,

DECIDE

de créer l'Observatoire des Paysages de Seine-et-Marne :

- présidé par le Président du Conseil général ou son représentant désigné par lui,
- constitué par :
 - ✓ deux Conseillers généraux ou leurs suppléants, désignés par le Président du Conseil général,
 - ✓ les services départementaux,
 - ✓ des représentants des partenaires institutionnels et du monde associatif.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

